

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 618

Artikel: Prud'femmes vaudoises

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En matière de protection de la famille, le Cartel ayant adhéré à la « Communauté d'action », fondée à cet effet, suit avec attention les travaux de cette dernière. Il est directement représenté par Mmes Prince et J. Calame dans un Comité spécial de la « Communauté d'action » formé sous la présidence de Mlle le Dr Girod pour tenter de créer à Genève une « Consultation pour femmes enceintes » selon le type de celle de Zurich, dont Mme Haemmerli-Schindler est venue entretenir le public genevois sous les auspices du Cartel et des Sociétés féminines, et dont le *Mouvement* a parlé en détails à cette occasion.

L'étude entreprise, pour répondre à de nombreuses demandes, de la question des dansings n'a malheureusement guère progressé, la difficulté résidant dans le fait que ce qui se passe dans les dansings est généralement correct étant soumis à surveillance, alors que c'est ce qui se passe en dehors et après la danse qui est bien davantage dangereux, mais échappe par définition à toute surveillance et contrôle.

Le Cartel s'est encore occupé du fâcheux arrêté du Conseil d'Etat sur le traitement des vétérinaires associés, dont le *Mouvement* a également déjà parlé, et contre lequel il a adressé une protestation au gouvernement; il a également protesté auprès d'un quotidien contre la surabondance de détails macabres fournis sur un crime récent particulièrement affreux. Enfin, il a aussi, et à maintes reprises, discuté des problèmes du cinéma, problèmes sur lesquels Mme Vouga, membre de la Commission cantonale de visionnement des films, a présenté à cette Assemblée un exposé documenté et convaincu. Le but de Mme Vouga, en effet, est de faire œuvre constructive, et elle n'estime pas du tout que la tâche soit achevée quand la Commission de visionnement a préavisé contre la présentation de tel ou tel film (ses compétences n'allant pas plus loin, et le Conseil d'Etat faisant trop souvent droit à des recours contre les décisions, même unanimes, de la Commission!); mais elle voudrait que les efforts de certains directeurs pour montrer de beaux films, sains et intéressants — ce qui ne signifie point du tout ennuyeux! — soient soutenus par la majorité du public genevois, alors que trop souvent ces films-là ne font que de maigres salles.

C'est à cet effet que, sur sa suggestion, le Cartel, aidé de Pro Familia, a recommandé à plusieurs reprises, par de brèves insertions publicitaires, certains films spécialement signalés par elle (citons par exemple *La vie de Thomas Edison*, *L'Oiseau bleu*, *Les Hommes de demain*, *Mr. Smith va au Sénat*, *Le Petit Chose*, etc.). Mais cet effort, qui ne peut se faire que par voie publicitaire, vu les contrats existant entre cinémas et journaux, coûte horriblement cher à une institution de bien public comme le Cartel, dont le budget annuel n'atteint pas 1500 fr. ! Vaut-il la peine d'être poursuivie? ces modestes insertions sont-elles lues? sont-elles noyées dans la publicité à grand orchestre des cinémas eux-mêmes? les Sociétés affiliées au Cartel pourraient-elles lui venir en aide financièrement?... Une discussion très animée s'engagea sur ces différents points, et plusieurs suggestions intéressantes furent émises que le Comité du Cartel va étudier, l'avis unanime des délégués étant que l'essai commencé devait être continué. D'autres aspects connexes du problème du film furent également touchés, tels que l'âge d'admission des enfants au cinéma (rappels que la campagne menée par le Cartel, il y a quelques années, n'a pas été étrangère à l'élaboration du règlement actuel qui fixe à 16 ans cet âge d'admission, alors qu'auparavant fonctionnait la dan-

gereuse et ridicule tolérance pour l'enfant accompagné!), l'introduction d'une carte d'identité pour écoliers, comme c'était le cas en Belgique, etc., etc.

Disons encore qu'au cours de cette Assemblée, qui évoqua, comme on le voit, tant de problèmes sociaux et moraux, une partie administrative avait eu place, et notamment la réélection du Comité, composé de Mlle Gourde, présidente, MM. Laravoire, J. Reelfs, Dr Droin, Ph. Privat, Pierre Pittard, Mme Mathil, et Mlle Blanche Richard et Mariette Schaezel. L'activité du Cartel genevois étant variée et diverse, il est indispensable que des compétences diverses et variées se retrouvent, comme cela est le cas, parmi ceux qui tiennent son gouvernement.

E. Gn.

Prud'femmes vaudoises

Les élections des Conseils de Prud'hommes à Lausanne, Nyon, Payerne, Vevey et Yverdon se sont faites le 22 mai dernier, au milieu de cette même indifférence des électeurs que l'on constate tous les quatre ans. Dans les

Reflexions masculines sur le féminisme

(fragments d'une lettre à la Rédaction)

... Je crois que vous avez raison d'admettre les hommes à l'honneur de collaborer à vos colonnes, comme aussi à celui de figurer parmi les auteurs signalés à la revue des livres. « This is a man's world » (« ce monde est un monde viril »), dit le proverbe américain; la violence et la lâcheté, hélas, y dominent, et il est plutôt masculin que viril. Mais pour faire un monde meilleur, il serait certainement plus fécond qu'il n'est de créer un petit monde féminin, à part de l'autre, même sous l'étiquette féministe : ce petit monde serait toujours suspect d'absorber dans ses frontières plus de faiblesse et de rancune que d'authentiques valeurs humaines. Pour qu'on puisse dire demain : c'est le monde de l'homme et de la femme, il est fort indiqué de créer un messianisme féminin, c'est-à-dire exactement le contraire d'un pharisaïsme féminin. C'est ce que le féminisme actuel semble avoir compris.

C'est seulement par un excès de complaisance envers soi-même qu'on peut s'imaginer la lutte qu'on mène comme un combat des bons et des mauvais anges, qu'il s'agisse de race, de religion, de credo politique ou de sexe. Les femmes, telles qu'elles existent, ne sont nullement des brebis sans tache, pétries de toutes les douceurs et de toutes les charités : chaque femme, individuellement courageuse en face de l'amour et de la vie, a pu sentir dans sa chair à quel point ses compagnes sont veules, bornées, sornioises, égoïstes, conservatrices et impitoyables à leur propre sexe. Cette mentalité est le fruit d'une longue servitude, et si les fruits étaient bons la servitude serait bonne. Elle ne connaît encore que de rares exceptions. Les mâles ne valent pas mieux : c'est là le résultat de l'autorité reconnue par les mœurs et les lois à une moitié de l'humanité sur l'autre, au détriment de toutes deux. Il est évident que la

groupes patronaux, c'est à grand peine que l'on a recruté, dans ces cinq villes, une poignée d'électeurs; du côté ouvrier, l'intérêt est à peine plus marqué.

On se rappelle que, depuis 1926, les femmes, dans notre canton, sont éligibles aux Tribunaux de Prud'hommes, mais non pas électrices. Les présentations féminines sont difficiles parce que souvent on ne sait à qui s'adresser pour faire figurer les candidates sur les listes. A Lausanne, depuis que la Société Industrielle et Commerciale et l'Association des Commerçants lausannois ont pris la chose en mains, cela va tout seul et les présentations féminines sont bien accueillies. Du côté ouvrier, il y a eu du flottement et nos candidates jusqu'ici n'ont jamais été portées. Il paraît que dorénavant, ce sera la Chambre vaudoise du Travail qui s'en chargera.

A Vevey, grâce à la bienveillance de M. Chappuis, greffier du Tribunal des Prud'hommes de Vevey, le Groupe local du Suffrage féminin a été convoqué à l'Assemblée préparatoire; Mme Gerhard, sa présidente, a fait maintes démarches pour obtenir l'adhésion

sujét de la femme ne la moralise pas plus qu'elle ne moralise l'homme; en fait, elle les maintient l'un et l'autre dans une perpétuelle minorité — car celui qui a besoin de la servitude n'est pas libre et toute servitude est réciproque. Pour ma part, je ne vois pas d'autre moyen d'en sortir que l'émancipation « prématurée » de la femme, comme premier moteur de son propre perfectionnement et du perfectionnement social. Seule la liberté est éducatrice, seule la responsabilité forme à la longue des consciences fortes et dignes : cela, tous les pédagogues modernes le savent. L'inégalité des sexes existe, comme celle des classes, comme celle des races. Il ne s'agit pas de la dissimuler, mais de la surmonter. Comment cela est-il possible?

... La lutte des sexes ne saurait s'achever, comme celle des classes, par la disparition des sexes. Cette lutte ne peut donc se terminer par l'élimination d'un des adversaires; elle doit être transportée plus haut que la mêlée aveugle hypocritement légalisée. Elle doit s'élever, s'adoucir et s'embellir par le « fair-play ». (J'entends par là la loyauté générale entre adversaires considérés comme partenaires, comme collaborateurs dans une œuvre commune régie par un idéal.) Elevée à un niveau supérieur, elle doit devenir une tension créatrice d'énergie entre deux pôles humains fraternellement opposés.

Le féminisme contemporain a raison, en ce sens, de repousser la vieille conception unitaire qui nous proposait comme but un être humain moyen ou neutre, pratiquement déserté. Toutes les formules mécaniques de l'harmonie sont destinées à rester lettre morte; tous les esprits d'aujourd'hui le sentent bien; aussi y aurait-il avantage à proclamer aussi fermement que possible que notre idéal est celui de l'homme et de la femme égaux, complémentaires et dissemblables; de l'homme pleinement viril et de la femme pleinement féminine, pour leur joie mutuelle et leur enrichissement commun.

A. PRUDHOMMEUX.

de candidates; mais, à sa grande déception, elle n'a pu faire accepter sa liste, ayant été devancée par une autre liste, élaborée en dehors des associations féminines par l'Union syndicale locale. Nouvelle preuve, constata mélancoliquement Mme Gerhard, de la faible valeur de ce droit d'être élue quand il n'est pas appuyé par le droit de vote.

A Yverdon, les choses ont été facilement grâce à la bonne volonté d'un conseiller municipal et de Mlle Adrienne Baillods, une fidèle lectrice du *Mouvement Féministe*, dont nous sommes heureuses de saluer la réélection. Voici les noms des autres élues :

A Lausanne, il y a eu treize élues (dix en 1938) : ce sont Mmes Louise Tribollet (installations sanitaires à la Sallaz), Marie Mayor, fleuriste au Petit-Chêne, Mlles Hélène Cuenoud, Yvonne Gonthier, brodeuses, Marguerite Porchet, couturière, Ida Wälder, coiffeuse, ces dernières comme représentantes des patrons; Mmes Cavin-Baecher, Suzanne André-Claye, Mlle Elisabeth Gention, représentantes des ouvrières couturières ou fourreuses; Mlle Jeanne Cornioley, photographe, Mme Fanny Courvoisier, maîtresse de pension, Mlles Caroline Jaquillard (Bibliothèque française), et Justine Bois, employée de bureau.

A Nyon, ont été élues Mlle Hélène Raymond, négociante, et Mlle Jeanne Borgognon, employée de bureau. Ce sont, sauf erreur, des réélections.

A Payerne, nous avons réussi pour la première fois à faire élire une femme qui, depuis plusieurs législatures, avait mis son nom à la disposition de ses sœurs; c'est Mme Francisca Ehrsam, couturière, que nous remercions.

A Vevey, n'ont été présentées que des candidates ouvrières : Mmes Hélène Bonjour, Louise Rolli, Marguerite Grutter, Marguerite Pilet, Gilberte Saillen et Aline Bricod.

Au total, vingt-deux femmes juges prud'hommes. La toute-puissance masculine ne risque rien.

S. B.



DE-CI, DE-LA

Succès féminins.

Nous sommes heureuses d'apprendre que l'Institut d'Ingénieurs agronomes de Grande-Bretagne vient d'admettre son premier membre féminin en la personne de Miss de Benest.

Parmi les pilotes instructeurs des Services aériens auxiliaires féminins d'Angleterre ne se trouve jusqu'à présent qu'une seule femme, Miss Hughes, mais par un renversement amusant des circonstances, elle est d'autre part souvent appelée à initier des hommes au maniement d'un avion.

Beaucoup plus près de nous, on nous signale que la Commission scolaire de la Tour-de-Peilz compte trois membres féminins, Mmes R. Hofmann, Bodmer et Golaz.

Mme Luginbühl, à La Chaux-de-Fonds, a été nommée par le Grand Conseil neuchâtelois as-



Glané dans la presse...

Une histoire de la femme

Dans un *feuilleton littéraire* du Temps, Emile Henriot analyse spirituellement l'histoire illustrée de la femme, qu'a publiée à Noël dernier, en deux gros volumes, M. Gonzague Truc. Nous empruntons à ce *feuilleton* les fragments suivants :

...A parler sérieusement, la condition de la femme a été très longtemps pénible. Dans les sociétés primitives, dans l'antiquité gréco-romaine encore, à la « monogamie tempérée », malgré une atténuation à son sort, elle est une serve, un être mineur; objet de legs, d'échange, de vente et d'achat comme un animal; battue, répudiée, vouée à des supplices affreux si elle commet l'adultère; souvent commune aux hommes du clan ou de la tribu; reléguée, hors du temps de parturition, aux plus durs emplois du ménage, portant les fardeaux; et dans sa vieillesse, ravalée à l'abjection, comme on le voit encore en Afrique, où l'âge ne confère qu'aux hommes sa noblesse et sa dignité. Le privilège qui s'attache à l'objet des « déclassés du guerrier » n'a qu'un temps. — Encore

faut-il observer, si M. Gonzague Truc ne l'a fait, que cette misère de la femme, dans les temps anciens, n'accompagnait en somme qu'une vie aussi rude aux hommes, et que dès qu'un peu de civilisation s'est introduite dans leurs groupes les femmes en ont bénéficié, comme en Grèce, où le bonheur de vivre, ingénieusement organisé, a rejaili sur elles dans la retraite du gynécée. Les lois étaient lourdes sans doute; et la dépendance du sexe intégrale — avec des compensations, une possibilité sinon tout à fait de « vivre sa vie », du moins d'en avoir une honorable, en suivant la voie vertueuse, ou en suivant l'autre, plaisante. Pénélope, pudique et fidèle n'est certainement pas une pure invention d'Homère; et Aspasia a existé. L'aime la femme et ne la querelle point », de la sagesse égyptienne, et le « qu'elle soit une ombre et un écho dans la maison », de la sagesse chinoise, expriment déjà un ancien et grand progrès. — Rome, si peu sentimentale, a maintenu très ferme la sujétion de la femme, socialement et juridiquement considérée comme un mineur. Mais toujours les lois, si sévères soient-elles, ont cela de bon qu'elles s'enfreignent et que l'usage y contrevient. Martial, Plaute, Juvénal, Tacite nous apprennent que les dames romaines avaient assez de liberté pour n'être pas toutes des vestales; Cornélie eut celle d'être une mère sublime, et le personnage d'Alcémène implique la conception d'une épouse étonnée et sage, au milieu des involontaires égarements où devaient la précipiter les fantaisies de Jupiter. Au surplus, tant de tombeaux de famille, dans nos musées de Nîmes, d'Arles ou de Lyon, où l'on voit sous les bustes unis des morts des épithètes si honorables

à la mémoire et aux vertus de la matrone, attestent une dignité de vie très exemplaire, qu'on peut interpréter comme un témoignage suffisant d'une condition de la femme au moins douce et satisfaisante pour beaucoup, qui, loin d'être des Messalines et des Lampitos, ont vécu sans faire parler d'elles. C'est le gage d'autant de sagesse supposée, dans un ordre de chose accepté, que de désespoir solitaire dans un autre qui ne le serait pas.

... Or, il est arrivé ceci, au Moyen âge, qui est très joli et consolant, à l'égard de toutes les faiblesses et de toutes les délicatesses que l'on voit à la fin triompher, par leur grâce même, des contraintes les plus injustes; il est arrivé que la femme, captive du réseau des lois et des interdits, a conquis tout de même, et toute seule, sa suprématie spirituelle, par les voies de la poésie. Je ne dis pas que c'est la poésie qui l'a délivrée; c'est seulement à travers les témoignages de la poésie que nous pouvons constater cette délivrance. Au milieu de son château guerrier, à l'appareil sévère, derrière son hérissement de tours, de poternes, de créneaux et de houpes, la châtelaine n'est plus reléguée aux cuisines ou dans la salle des fûleuses. Mais elle tient cour et conseil, parmi les trouvères et les pages, dans cette « chambre des dames » à laquelle pensait le sire de Joinville absent, retenu qu'il était, à son ennui, dans ses combats de Palestine. Il y pensait, à l'idée des beaux récits qu'il y ferait de ses aventures, au retour. L'image sous-entend un grand changement dans les mœurs, et il est profitable aux femmes, admises de la sorte et dès cet instant, aux curiosités de l'esprit, aux conversations et aux royautés qu'elles procurent. Ne fai-

sons pas l'image plus parlante et plus chargée de sens qu'elle ne l'est; si les poésies des troubadours exaltaient le rôle nouveau de la femme dans la société seigneuriale, les fabliaux et les bons contes populaires du même temps montrent pareillement que dans la menue bourgeoisie et le peuple la femme a aussi relevé la tête et fait face, au nez du mari, avec un très vif esprit de revanche, sinon encore de revendication.

La revendication viendra. Et elle est d'abord littéraire, incluse dans ce que l'on a appelé la « Querelle des femmes »; elle est dans la première partie du *Roman de la rose*, dans la *Cité des dames* de Christine de Pisan; elle est dans les poèmes de Chrétien de Troyes, le Paul Bourget du moyen âge (l'expression est de M. Gustave Cohen). Elle sera dans les dialogues de Louise Labé. Et cette revendication ne porte encore que sur l'égalité d'éducation et d'instruction qu'il importait de donner aux femmes, d'après certaines d'elles. Louise Labé, généreusement, parlait pour les autres, étant elle-même fort instruite et cultivée, lisant le grec, l'italien, écrivant de beaux vers et sachant manier un cheval dans les fêtes et tournois publics. La partie, dès lors, est gagnée; comme toutes les choses raisonnables, aussitôt la question posée. Seulement il y faut du temps pour l'exécution et la pratique.

Sous une législation oppressive, le XVIIe, le XVIIIe siècle ont vu ce triomphe individualiste de la femme. Sur le plan littéraire et mondain tout au moins. Il y a lieu de ne pas tout remettre au seul point de vue de la littérature, ou de la société parisienne, comme on est tenté de le faire. Mlle de Rambouillet, Julie d'Angennes,